

Accueil de loisirs
Communauté de Communes
Pays Fort Sancerrois Val de Loire
REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021



PERIODE D'OUVERTURE

Les accueils de loisirs de la Communauté de Communes (CdC) sont ouverts :

- **Mercredis en période scolaire à St Satur**
- Du **lundi au vendredi** au cours **des vacances scolaires d'Été, d'Automne, d'Hiver et de Printemps**, (sauf fériés, ou motifs exceptionnels) à **Vailly sur Sauldre, St Satur** et **uniquement l'Été à Sancerre**.

Pour des raisons d'organisation du service, la CdC pourra décider de ne pas ouvrir à certaines périodes ou certains jours. Elle en avisera alors les utilisateurs potentiels par communiqué de presse, affichage et par mail.



A noter que les lieux d'accueil de loisirs peuvent être changés en cours d'année.

FONCTIONNEMENT

Amplitude horaire

De 7h30 à 18h30

Accueil matin : 7h30-09h00

Accueil soir : 17h00-18h30

Les accueils du midi sont adaptés à chaque structure qui en bénéficient.



Rappel : l'heure limite d'arrivée de votre enfant à ne pas dépasser est 9h, après cette heure l'enfant ne sera plus accepté

Les structures déclinent toute responsabilité en dehors des horaires définis par l'organisateur. Les sorties exceptionnelles sont soumises à autorisation écrite des parents ou du responsable légal à fournir avant le départ. Les horaires doivent être respectés pour permettre le bon fonctionnement des activités de la journée.

Une facturation forfaitaire supplémentaire de 5€ sera demandée aux familles après 18h30.

Après 1 heure de dépassement l'enfant sera remis à la gendarmerie.

Conditions d'inscription dans un accueil de loisirs :

- enfant de 3 ans, propre et déjà scolarisé
- vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indication médicale). Les inscriptions sont prises sur dossier uniquement avec inscription à la journée selon la structure choisit (cf : se référer au tableau des tarifs).

Joindre obligatoirement au dossier :

- Renseignements administratifs (avec le numéro d'allocataire de la CAF ou MSA)
- Renseignements sanitaires (photocopie du carnet de santé pour vérification de la mise à jour des vaccinations)
- Assurance responsabilité civile des parents (notifiée extra- scolaire)
- Etat de présence complétée de la période concernée
- Votre quotient familial à demander auprès de la CAF, MSA (en l'absence de ce justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué)

Pour tout changement de situation familiale veuillez nous en informer (changement d'adresse, séparation et changement du quotient familial).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Pré-inscriptions

Une pré-inscription est **obligatoire** afin de faciliter l'organisation. Le service enfance- jeunesse informera les parents de la période d'inscription par voie de presse. Les formulaires seront à disposition à la CdC du Pays Fort Sancerrois Val de Loire

En cas de demandes trop importantes, les inscriptions se feront par ordre de priorité selon les critères suivants :

1. Les enfants résidant sur la zone de la CdC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
2. Les enfants dont les parents travaillent dans la zone de la CdC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
3. Les enfants résidants et parents travaillant en dehors du périmètre de la CdC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
4. Si liste d'attente, les enfants inscrits à la journée seront prioritaires.

En cas d'égalité de critère ou bien si des inscriptions sont effectuées après la date butoir des préinscriptions, les places disponibles seront attribuées en fonction de la date d'inscription.

ORGANISATION GENERALE

	VAILLY SUR SAULDRE	ST SATUR		SANCERRE
Lieu	<u>Petites vacances et été</u> Ecole maternelle 26 bd de la république	<u>Mercredi et petites vacances :</u> Ecole maternelle 21 rue du commerce <u>Eté :</u> Ecole primaire 11 rue Eugène Audonnet		<u>Eté uniquement :</u> 51 rue Porte Vieille
Capacité d'accueil	50 places	44 places (mercredis) 48 places (petites vacances) 66 places (Eté)		54 places
Tranches d'âges	De la petite section de maternelle à la sixième au collège : ~3-12 ans	De la petite section de maternelle à la sixième au collège : ~3-12 ans		De la petite section de maternelle à la sixième au collège : ~3-12 ans
Horaires d'accueil	<u>Accueil matin :</u> 7h30-09h00 <u>Accueil soir :</u> 17h00-18h30	<u>Mercredi</u> <u>Accueil matin :</u> 7h30-09h00 <u>Accueil méridien :</u> 11h45-12h 13h30-14h <u>Accueil soir :</u> 17h00-18h30	<u>Eté/Pv :</u> <u>Accueil matin :</u> 7h30-09h00 <u>Accueil méridien :</u> 11h45-12h 13h30-14h <u>Accueil soir :</u> 17h00-18h30	<u>Accueil matin :</u> 7h30-09h00 <u>Accueil méridien :</u> 11h45 - 12h 13h30 - 14h00 <u>Accueil soir :</u> 17h00-18h30
Numéros de téléphone sur place	02 48 73 73 64 06 01 20 15 44	02 48 54 14 25		02 48 78 00 69

De manière exceptionnelle, en dehors de ces horaires, merci de prévenir les directrices.

REGLES DE VIE/ COMPORTEMENT

L'accueil des enfants peut être remis en cause en cas de :

- Absence d'inscription
- Dossier incomplet
- Paiement incomplet ou impayé
- Violence sur autrui, violences verbales, comportement inapproprié, dégradations des locaux
- Non-respect de la discipline et du règlement intérieur
- Maladie contagieuse
- Propreté des enfants

Les enfants doivent être respectueux du personnel et du matériel mis à leur disposition. Ils doivent accepter les règles de vie en groupe. En cas de difficultés, les parents seront avertis, et, en cas de récidive, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée par l'organisateur de la CdC.

TARIFS

Les tarifs sont fixés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes. Ils incluent les activités, l'encadrement, le goûter et le repas.

ALSH VAILLY SUR SAULDRE

INSCRIPTION A LA JOURNEE AVEC REPAS ET GOUTER			
	Sans aide CAF Supérieur à 588€	Avec l'aide aux temps libres de la CAF	
		QF Entre 401€ et 587€	QF Inférieur à 400€
Pour le 1 ^{er} enfant	11€	8€	6€
Pour le 2 ^{ème} enfant	10.40€	7.40€	5.40€
Pour le 3 ^{ème} enfant	9.40€	6.40€	4.40€

ALSH ST SATUR ET SANCERRE

Catégorie	Tranche pour calcul du quotient familial	Tarif à la journée sans repas	Repas
Résidents à la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire	QF < 400	6.50€	3,50 €
	401 < QF < 586	7.50€	
	587 < QF < 1323	8.50€	
	QF > 1323	9.50€	
Résidents hors CdC	Hors CDC	10.50€	

TARIFS TEMPS FORTS

	3- 5 ans	6- 12 ans
Camping, nuitées	7€	10€
Sorties extérieures	5€	5€

Fonctionnement temps forts :

Les activités extérieures sont attachées à l'accueil de loisirs. Un enfant inscrit à l'accueil de loisirs de Vailly ne peut participer au temps fort de St Satur la même semaine. Ils se déroulent majoritairement à la journée (sauf exception mentionnée).

Le tarif communiqué est un supplément qui s'ajoute au prix de la journée.

Ce supplément comprend :

Le transport, le pique-nique, le prestataire et l'encadrement.

Vous recevrez par mail un tableau récapitulatif des temps forts. Vous serez alors informé du déroulement du temps fort proposé, en début de semaine, sur place à l'accueil de loisirs. Ces tarifs ont été adoptés par le Conseil Communautaire.

Une absence non justifiée, alors que l'enfant était inscrit, entraînera une facturation de la journée et éventuellement du repas si celui-ci a été commandé, **sauf si les parents fournissent un certificat médical ou un justificatif administratif** celui-ci devra nous parvenir au plus tard le 5 du mois suivant.

Lors de la remise du dossier d'inscription, les familles doivent fournir un état de présence afin de communiquer les dates de présence de l'enfant. Pour des raisons d'organisation, les familles devront respecter leurs engagements. En cas d'absence de l'enfant la réservation sera facturée dans l'intégralité du tarif Communautaire correspondant sauf si certificat médical.

AIDES

MSA : vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la MSA : le montant de « l'aide aux vacances » sera déduit lors de votre paiement (**aide accordée pour un maximum de 30j tous séjours confondus**).

AUTRES : (bons de vacances, EDF, MSA, services sociaux, etc.) : veuillez-vous renseigner et en informer le responsable de l'accueil de loisirs.

A la demande des familles, un **certificat de présence** pourra être fourni par les responsables des structures.

PAIEMENT

Une facture est envoyée aux parents à chaque fin de mois. **La facture est à régler dès réception auprès du Trésor Public** (Nouvelle Place, 18300 SANCERRE). En cas de difficultés, veuillez en informer le Trésor Public.

Pour les parents séparés la facture sera envoyée au responsable légal de(s) l'enfant(s).

SIESTE

Une sieste est proposée aux plus petits, il est donc demandé aux familles de fournir draps, couverture ou duvet et oreiller marqués au nom de l'enfant. Pour les plus grands qui le désirent un temps de repos leur sera proposé après le repas (lecture, activités calmes).

ENCADREMENT, SECURITE, HYGIENE

Dans le respect de la réglementation de la DDCSPP et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés (ou en formation) et peuvent être éventuellement renforcées par des intervenants diplômés pour des activités spécifiques dites « à risques » (escalade, canoë, voile, kayak...). Les enfants étant encadrés par du personnel qualifié, la venue des familles sur les lieux de sorties et de camps n'est pas souhaitable.

Une personne titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) sera chargée du suivi sanitaire des enfants dans chaque structure. Un médecin peut être amené à intervenir pour tout problème de santé.

En cas de traitement, le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants.

Si votre enfant suit un traitement spécifique, vous devrez fournir une attestation autorisant les animateurs à donner des médicaments ainsi que l'ordonnance du médecin. Les médicaments seront mis dans une boîte hermétique avec le nom de l'enfant et remis au responsable de la structure. Sans ces documents, en cas de besoin, le personnel se chargera de contacter un médecin et la famille.

Si pour une raison quelconque, votre enfant ne peut pratiquer une activité physique, il est impératif de le signaler au personnel. Alerte également le personnel en cas d'allergie.

Tenue Vestimentaire :

Les parents sont invités à équiper les enfants de vêtements confortables qui ne risquent rien. Certaines activités se déroulant à l'extérieur, les enfants doivent s'équiper en fonction des conditions atmosphériques (pull, coupe-vent, baskets, chapeau, ...). Un tablier ou de vieux vêtements sont nécessaires pour certaines activités.

ASSURANCE

La Communauté de Communes souscrit une assurance couvrant la responsabilité pour le fonctionnement des accueils de loisirs. Le risque de vol n'étant pas couvert, les enfants ne devront pas apporter d'objets de valeur au centre (bijoux, téléphone, jeux vidéo...).

Les parents sont invités à souscrire une assurance individuelle pour leur enfant (extra-scolaire).

CONTACTS

ALSH ST SATUR ET SANCERRE

Mme Maryline Brouard

02.48.54.74.34

cloisirs@comcompsv.fr

ALSH VAILLY SUR SAULDRE

Mme Hakima Benrabia

02.48.54.74.34 OU 06.01.20.15.44

hakima-loisirs@comcompsv.fr

